



## Stationnement dans une impasse

Par **dorothy\_old**, le **18/11/2007** à **09:47**

Nous habitons dans une impasse. Notre maison (ancienne) est situé sur la route (pas de trottoir). La rue est constituée de 4 maisons en face de chez nous. Total 5 maisons. Les places de stationnement sont limitées. Pendant 7 ans, aucun problème. Chacun avait 1 place et ne dérangeait pas les autres voisins. De nouveaux venus arrivent. Pas d'entente possible. Ils prennent 3 places de stationnement (5 véhicules pour 3 personnes dans ce foyer). Plus aucune place pour nous. Interdit de nous garer sous peine de représailles (voiture rayée, pneus crevés).

Nous l'avons signalé à la police (à plusieurs reprises, ils se sont garés chez nous, dans notre entrée de garage), qui nous a demandé de faire profil bas pour ne pas déranger ce type de personnes.

Nous avons 2 véhicules. Nous en garons un à 10 km pour ne pas déranger. Il y a eu une tentative de vol sur ce véhicule.

Quel recours avons-nous pour nous garer dans notre rue, comme tous nos autres voisins? Avons-nous moins de droits que les autres puisque nous ne disposons pas de "bas côté"?  
Merci,

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **11/01/2008** à **14:00**

Bonjour,

Il n'y a pas de priorité pour les véhicules des propriétés longeant le trottoir.

Déposez plainte systématiquement en cas de dégradations, en attendant d'éventuelles

poursuites.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY

[www.etcheverry-avocat.com](http://www.etcheverry-avocat.com)